

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIII

BEAUCEVILLE—OCTOBRE 1917

№ 10

François de Galliffet, gouverneur des Trois-Rivières

La famille de Galliffet est très ancienne. Sa filiation authentiquement prouvée part du quatorzième siècle.

Pierre de Galliffet, écuyer, seigneur d'Honon ou de Galliffet et de Caffin, marié à Marguerite de Bonfils, eut huit enfants :

1.—Alexandre de Galliffet, né vers 1649, capitaine au régiment de Picardie et lieutenant des vaisseaux du Roi. Il mourut avant le 4 mai 1719, laissant un fils, Louis-François de Galliffet, qui fut appelé le marquis de Galliffet.

2.—Joseph de Galliffet. Il fut connu sous le nom de Galliffet du Donon. Laffilard lui donne les états de services suivants : "26 janvier 1673, lieutenant réformé au régiment de Picardie ; 31 décembre 1674, sous-lieutenant au régiment d'Aigremont ; 10 septembre 1676, capitaine au régiment de Picardie ; 1680, réformé ; 1682, campagnes d'Alger ; 24 septembre 1683, capitaine à la Martinique ; 12 janvier 1689, levé d'interdiction ; 8 juin 1693, commission ; 30 septembre 1694, repassé en France ; 1er janvier 1695, lieutenant de roi à Sainte-Croix ; 15 février 1698, gouverneur de Sainte-Croix ; 21 mars 1703, gouverneur de la Guadeloupe ; 23 décembre 1703, interdit." M. de Galliffet avait été interdit par M. Auger, gouverneur de

Saint-Dominique. Il passa en France la même année pour se justifier. Il mourut à Paris le 26 mai 1706, parfaitement justifié et au moment où il allait reprendre le gouvernement de Sainte-Croix. C'est M. de la Charité qui le remplaça au gouvernement de Sainte-Croix. M. de Galliffet ne s'était pas marié.

3.—François de Galliffet. C'est notre gouverneur des Trois-Rivières.

4.—Philippe de Galliffet. Il fut fait enseigne de vaisseau le 1er janvier 1693, puis lieutenant de vaisseau le 16 mars 1698. En 1698-99, il accompagna M. d'Iberville à la Floride et au golfe du Mexique. M. de Galliffet reçut ensuite le commandement de la **Seine** et vint plusieurs fois à Québec avec ce vaisseau. Le 14 mai 1720, M. de Galliffet était fait lieutenant des maréchaux de France, avec résidence à La Rochelle. Il décéda le 26 mars 1740.

5.—Blanche de Galliffet, mariée à Gaspard de Badier, seigneur de Roquebrune.

6.—Lucrèce de Galliffet.

7.—Marie de Galliffet.

8.—Isabeau de Galliffet, religieuse ursuline à Vauréas.

Le célèbre Père Jésuite Duplessis écrivait, en 1749, à ses soeurs, religieuses à l'Hôtel-Dieu de Québec :

"...J'ai rencontré en revenant par Lyon un Jésuite dans le degré de sainteté et d'amour de Dieu du P. Carheil et de nos anciens fondateurs de la mission du Canada. Pendant huit jours que j'ai demeuré dans cette grande ville pour y prêcher, je passais avec lui presque tout le temps que je n'étais pas en chaire. Je m'imaginai être en Canada. C'était le père Galifet, frère de M. de Galifet que nous avons vu à Québec. Ce saint vieillard est mort deux mois après, il m'avait bien promis de prier pour moi" (1).

Le Père de Galliffet était-il bien le frère de notre M. de Galliffet ? Nous serions plutôt porté à croire qu'il était son cousin.

(1) J.-Edmond Roy, *Lettres du P. F.-X. Duplessis, de la Compagnie de Jésus*, p. 271.

M. D'Hozier, dans son **Armorial de France**, ne donne pas le Père de Galliffet parmi les fils de Pierre de Galliffet et de Marguerite de Bonfils. Et, pourtant, D'Hozier tenait ses renseignements de la famille de Galliffet elle-même.

Le 1er mars 1688, le roi Louis XIV signait un ordre pour donner le commandement d'une compagnie en Canada à François de Galliffet de Caffin (2).

M. de Galliffet s'embarqua dès le printemps de 1688, pour passer dans la Nouvelle-France.

En 1689, M. de Galliffet commandait la garnison des Trois-Rivières. Le 4 juin 1689, M. de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, décédait. M. de Galliffet le remplaça comme commandant de la place en attendant la nomination de son successeur (3).

Lors du massacre de Lachine en août 1689, M. de Galliffet commandait le camp volant de Verdun, remplaçant M. de Subercase en congé à Montréal. Le 2 août, à quatre heures du matin, un coup de canon donna l'alerte au camp de Verdun. M. de Galliffet prit toutes les dispositions voulues en attendant le retour de M. de Subercase. Lorsque ce dernier arriva, le détachement de Verdun se mit tout de suite à la poursuite des ennemis (4).

Nous lisons dans la "Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada, depuis le départ des vaisseaux, au mois de novembre 1689, jusqu'au mois de novembre 1690" :

"Le 22 septembre 1690, comme un valet du sieur Crevier, seigneur de Saint-François, dans le lac Saint-Pierre, allait au travail, il découvrit quelques ennemis et vint tout en courant le dire au fort.

"M. le chevalier de la Motte, capitaine réformé, qui avait son détachement près de là, y arriva sur les deux heures après-midi. Il voulut d'abord aller aux ennemis et

(2) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 271.

(3) Benjamin Sulte, *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. II, p. 69.

(4) *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 568.

partit en effet peu de temps après, avec le sieur de Murat, lieutenant du sieur de Galliffet, qui commandait au fort. Ils avaient avec eux trente-quatre hommes. Ils découvrirent les ennemis dans leurs cabanes qui ne s'attendaient pas à leur venue.

“ La première charge fut vigoureuse et les mit en déroute, mais comme les fuyards s'allèrent joindre à deux autres cabanes que l'on n'avait point attaqués, revenant tous ensemble en grand nombre, ils trouvèrent nos gens épars et il ne leur fut pas difficile de les faire plier à leur tour.

“ Il ne s'en sauva que la moitié ; le sieur de la Motte y a été tué et on ne sait de quoi est devenu le sieur de Murat ” (5).

En 1691, M. de Galliffet commandait encore aux Trois-Rivières.

En 1692, M. Provost, major de Québec, depuis 1669, était promu lieutenant de roi et M. de Galliffet, le 6 février, était appelé à le remplacer à la majorité de la même ville (6).

Le 8 mai 1694, le roi écrivait à M. de Galliffet qu'il avait eu avis de sa mauvaise conduite, de son manque de retenue, de sa légèreté, de ses mauvaises pratiques pour servir ses intérêts et mettre la division entre ses supérieurs, de l'abus de son emploi jusqu'à l'indécence. Le roi terminait sa lettre en avertissant M. de Galliffet qu'il serait révoqué s'il ne s'amendait (7).

Le 4 novembre 1694, M. de Frontenac écrivait au ministre :

(5) *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 514.

(6) MM. Provost et de Galliffet eurent un différend au sujet des appointements de la majorité de Québec pour l'année 1692. Aux Archives du Canada, à Ottawa, on a 1o Lettre de M. Champigny au sujet des appointements de MM. Prévost et de Galliffet, du 8 octobre 1692 ; 2o Réponse de M. Provost aux raisons de M. de Galliffet touchant les appointements de la majorité de Québec pendant l'année 1692 ; 3o Réplique du sieur Galliffet sur le même sujet (*Correspondance générale*, vol. 12).

(7) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 295.

“ Depuis le départ de la **Charente** et les lettres que je me suis donné l'honneur de vous écrire, par ce vaisseau, l'incommodité qu'avait le sieur de Galliffet, major de Québec, s'est tellement augmentée, que les chirurgiens d'ici ont cru qu'il était absolument nécessaire qu'il passât en France pour en pouvoir guérir, de sorte que je n'ai pu lui refuser la permission qu'il m'a demandée.

“ Ce malheur lui sera peut-être avantageux puisqu'il lui donnera plus de moyens de se justifier de tout ce qu'on a imputé contre lui, et d'effacer les impressions qu'on vous en avait données ” (8).

Pendant son voyage en France, M. de Galliffet avait vu le ministre et avait promis de s'amender puisque, le 20 mai 1695, le roi lui donnait un ordre pour commander les troupes en l'absence du sieur Provost ou du sieur de Vaudreuil (9).

Un mois plus tard, le 14 juin 1695, le roi informait MM. de Vaudreuil et de Champigny qu'il avait donné aux sieurs de Galliffet et de Langloiserie les ordres pour commander à Québec et à Montréal en l'absence des gouverneurs, lieutenants de roi et du sieur de Vaudreuil (10).

Le voyage en France de M. de Galliffet lui avait permis de rentrer en grâce complètement auprès du roi et du ministre.

Le 10 octobre 1698, M. de Frontenac écrivait au ministre :

“ Nous joindrons, M. l'intendant et moi, à notre lettre commune un mémoire que vous présente le sieur de Galliffet, major de Québec, pour l'établissement d'un poste à l'île Percée, qui nous paraît à l'un et à l'autre d'une très grande utilité pour la sûreté d'une pêche sédentaire, comme aussi pour rendre la navigation de notre rivière plus facile, et la mettre à couvert des insultes des pirates qui sont ve-

(8) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 13.

(9) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 301.

(10) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 292.

nus dans cette dernière guerre jusqu'à vingt lieues de Québec" (11).

Le 15 octobre 1698, dans leur lettre commune au ministre, MM. de Frontenac et Champigny écrivaient :

" Nous joignons à cette dépêche un mémoire qui vous est présenté par le sieur de Galifet, major de cette ville, par lequel il vous expose l'utilité qu'il y aurait d'établir un poste à l'île Percée pour assurer les pêches sédentaires qui s'y font et mettre à couvert l'entrée de notre golfe et de notre rivière des moindres pirates qui sont venus dans ces dernières années jusqu'à 20 lieues de Québec faire des incursions et nous prendre des bâtiments. Si S. M. goûte cette proposition, nous la supplions de lui en accorder le gouvernement, et nous croyons qu'elle ne le pourrait confier en de meilleures mains, parce qu'il a de l'esprit, de l'intelligence et beaucoup d'affection pour le service" (12).

Le ministre ne goûta pas la demande et la projet de M. de Galliffet et dût blâmer MM. de Callières et Champigny d'avoir appuyé sa proposition puisque ceux-ci, le 20 octobre 1699, lui écrivaient :

"Ça été sur le fondement des raisons contenues dans le mémoire du sieur de Galiffet, envoyé l'année dernière à Sa Majesté que M. de Frontenac et le sieur de Champigny lui ont proposé d'établir un gouverneur à l'île Percée, et puisqu'elle ne les a pas goûtées, nous demeurerons sur ce point dans le silence" (13).

Le 17 mai 1699, le roi accordait un congé de neuf mois à M. de Galliffet, major de Québec (14).

Quelques jours plus tard, le 28 mai 1699, M. de Galliffet était promu lieutenant de roi à Montréal, à la place de M. de Crisafy, appelé lui-même au gouvernement des Trois-Rivières (15).

(11) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 16.

(12) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 16.

(13) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 17.

(14) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 326.

(15) *Idem*, p. 328.

A l'automne de 1699, M. de Galliffet, se prévalant du congé obtenu le 17 mai précédent, passait en France.

Le 20 octobre 1699, M. de Callières écrivait au ministre :

“ Le sieur de Galiffet, lieutenant de roy de Montréal, nous avait demandé l'année dernière un congé pour passer en France. Les sieurs LeVasseur et de Bellecour luy ont mandé que vous aviez eu la bonté de le faire expédier et quoiqu'il ne soit pas venu icy, j'ai cru, sur les lettres qu'il m'a montrées et la disposition où il se trouve depuis longtemps, devoir l'y laisser aller pour prendre les eaux afin de rétablir sa santé et ainsi que le sieur de St-Michel qui est paralytique presque par tout le corps ” (16).

Le même jour, dans leur lettre commune, MM. de Callières et Champigny écrivaient au ministre :

“ Nous nous croyons obligés de dire à Sa Majesté que le sieur de Galiffet, lieutenant de Roi de Montréal, passe en France qui sera chargé du diplicata de cette dépêche ; c'est un bon sujet, fort appliqué, sage, entendu et capable de remplir les emplois que Sa Majesté lui voudrait confier ” (17).

A la mort de M. Robineau de Villebon, gouverneur de l'Acadie, en 1700, M. de Galliffet essaya de se faire donner ce gouvernement. Le 31 mai 1701, le ministre lui écrivait qu'il l'avait proposé au roi pour le gouvernement de l'Acadie. Le roi, malheureusement, en avait disposé en faveur de M. de Brouillan (18).

Le 6 mai 1702, un ordre du roi réglait que pour prévenir des difficultés avec M. de Galliffet, à l'avenir, en l'absence de M. de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, M. de Ramezay commanderait dans ce gouvernement. En l'absence de MM. de Callières et de Vaudreuil, M. de Ramezay

(16) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 17.

(17) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 17.

(18) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 341.

devait avoir le commandement de toute la Nouvelle-France (19).

Le 16 novembre 1703, M. de Beauharnois écrivait au ministre :

“ M. de Galiffet m'a prié, Mgr, de vous demander pour lui un congé d'un an pour aller en France régler ses affaires ” (20).

Le 21 juin 1704, le ministre écrivait à M. de Galliffet qu'il n'avait pu rien faire pour lui cette année, mais qu'il ne l'oublierait pas. Comme fiche de consolation, il lui accordait le congé qu'il avait demandé (21).

Le 15 juin 1705, M. de Galliffet obtenait la croix de Saint-Louis.

Le ministre, en lui apprenant la bonne nouvelle le 14 juin 1705, l'informait qu'il n'était pas vrai que M. de Brouillan avait résigné le commandement de l'Acadie (22).

Le 9 juin 1706, le ministre écrivait une lettre très sévère à M. de Vaudreuil au sujet de M. de Galliffet. Le roi, disait-il, a trouvé mauvais que M. de Galliffet se soit absenté de Montréal en l'absence de M. de Ramezay, lors de l'émeute. Il a été bien près de l'interdire. Le ministre lui accordait, toutefois, permission de passer en France à cause de la mort de son frère, le gouverneur de Sainte-Croix (23).

En novembre 1706, MM. de Vaudreuil et Raudot informaient le ministre que M. de Galliffet, lieutenant de roi à Montréal, passait en France. Ils en profitaient pour faire son éloge. Ils terminaient leur lettre en disant au ministre que M. de Galliffet était un honnête homme (24).

(19) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, pp. 348, 356.

(20) Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 21.

(21) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 365.

(22) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 369.

(23) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 376.

(24) Archives du Canada, *Correspondance générale*, vol. 24.

M. de Galliffet essaya, pendant son séjour en France, d'obtenir de nouvelles faveurs. Il suggéra au ministre d'établir au Canada une capitainerie générale garde-côtes. Il lui proposa en même temps de créer un inspecteur des troupes. Il aurait accepté avec plaisir de remplir l'une ou l'autre des deux charges, peut-être les deux à la fois. Le 15 juin 1707, le ministre lui répondait que sa proposition d'établir une capitainerie générale garde-côtes ne convenait pas. Quant à l'inspecteur des troupes, il n'était pas nécessaire (25).

Quelques jours plus tard, M. de Galliffet recevait une autre rebuffade du ministre. En 1706, les officiers d'état-major de la Nouvelle-France, MM. de Ramezay, de Crisafy, de Galliffet, de Langloiserie et de Louvigny, par une lettre commune, avaient fait des représentations au ministre sur la modicité de leurs appointements. Le roi, paraît-il, fut très vexé de ce procédé. Le 30 juin 1707, le ministre écrivait à M. de Ramezay et lui faisait de grands reproches de même qu'à ses confrères d'avoir employé ce procédé inconvenant (26).

Le 13 juin 1708, M. de Galliffet, qui était en France depuis l'automne de 1706, obtenait une prolongation de congé d'une autre année pour lui permettre de régler les affaires de la succession de son frère (27).

Le marquis de Crisafy, gouverneur des Trois-Rivières, étant mort le 6 mai 1709, MM. Raudot, père et fils, intendants de la Nouvelle-France, amis de M. de Galliffet, s'empressèrent de le recommander au ministre pour le remplacer. Le 28 octobre 1709, ils faisaient valoir auprès du ministre les raisons qui militaient en faveur de leur candidat

(25) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 384.

(26) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 387.

(27) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1889, p. 410.

qui, d'après eux, devait être préféré à M. de Langloiserie qui demandait aussi cette charge (28).

Le 5 mai 1710, M. de Galliffet était nommé par le roi gouverneur des Trois-Rivières. Il administrait ce gouvernement par intérim depuis la mort de M. de Crisafy en mai 1709.

Le 4 novembre 1712, M. de Galliffet achetait de Louis Aubert du Forillon et de son épouse Barbe LeNeuf le fief Sainte-Marguerite et la terre vulgairement appelée le "marquisat du Sablé" (29).

Le fief Sainte-Marguerite consistait en trois quarts de lieue de front "derrière les concessions qui sont le long du fleuve Saint-Laurent au-dessus des Trois-Rivières joignant d'un côté au sud-ouest les terres appartenant au sieur de Vieux-pont, et du côté du nord-est au fleuve Des Trois-Rivières". Ce fief avait été concédé le 1er février 1679 à M. de Boyvinet, lieutenant général des Trois-Rivières, par MM. de Frontenac et Duchesneau. Après la mort tragique de M. de Boyvinet en 1686, le fief Sainte-Marguerite était retourné au domaine de Sa Majesté. Le 27 juillet 1691, MM. de Frontenac et Bochart Champigny l'avaient de nouveau concédé à M. Jacques Dubois, marchand, des Trois-Rivières (30). Celui-ci ne put le garder longtemps, et, le 9 juin 1700, il était vendu par autorité de justice, pour la somme de trois cents livres, à M. Charles Aubert de la Chesnaye. De ce dernier, le fief Sainte-Marguerite passa un peu plus tard à son fils Louis Aubert du Forillon,

Quant au "marquisat du Sablé", il consistait en dix arpents de terre située "le long du côteau appartenant aux RR. PP. Jésuites aux Trois-Rivières". M. Aubert du Forillon en avait hérité de son père Charles Aubert de la Chesnaye qui lui en avait fait l'acquisition, le 13 novembre

(28) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 30.

(29) Acte devant la Cetière, notaire à Québec.

(30) *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 402.

1686, de Michel LeNeuf de la Vallière et de Beaubassin (31). Celui-ci tenait le "marquisat du Sablé" de ses père et mère, Jacques LeNeuf de la Poterie et Marguerite Le-Gardeur.

M. de Galliffet paya son acquisition quatre cents livres.

En 1713, M. de Galliffet avait demandé un congé au ministre pour passer en France. Le 19 mars 1714, le Roi faisait savoir à MM. de Vaudreuil et Bégon qu'ayant accordé un congé à M. de Vaudreuil il ne pouvait en donner un en même temps à M. de Galliffet.

En 1714, M. de Galliffet renouvela sa demande. M. de Vaudreuil étant encore en France, il ne put l'obtenir (32).

Le 13 juillet 1715, le roi donnait un ordre à M. de Galliffet, gouverneur des Trois-Rivières, au sujet du commandement du pays. Au défaut de M. de Vaudreuil, gouverneur-général de la Nouvelle-France, de M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, et du marquis d'Aloigny (33), commandant des troupes, M. de Galliffet devait avoir le commandement du pays (34).

La conduite de M. de Galliffet laissait beaucoup à désirer. En 1715, Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec, se plaignait amèrement au Conseil de Marine du mauvais exemple donné par le gouverneur des Trois-Rivières.

Le 2 novembre 1716, M. de Vaudreuil tentait d'excuser M. de Galliffet auprès du ministre :

"Le sieur Hertel de Cournoyer, à qui j'ai parlé des plaintes faites contre M. de Galliffet, m'a assuré qu'il n'avait aucun sujet de se plaindre de ce dernier et que ces plaintes venaient de la part du sieur Hertel, son père, qui

(31) Acte devant Gilles Rageot, notaire à Québec.

(32) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, pp. 114, 463.

(33) On ignorait encore en France que le marquis d'Aloigny de la Groix était mort depuis plus de huit mois.

(34) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes pour 1899*, p. 115.

avait été induit à le faire par la sollicitation de M. l'évêque" (35).

En cette même année 1716, M. de Galliffet obtint enfin le congé qu'il demandait depuis trois ans. Il s'embarqua à Québec en novembre 1716 (36).

À la mort du marquis d'Aloigny de la Groix, péri dans le naufrage du **Saint-Jérôme** sur l'île de Sable dans l'automne de 1714, le roi décida de supprimer son emploi de commandant des troupes entretenues en la Nouvelle-France.

Le gouverneur de Vaudreuil, qui avait six fils à placer, essaya en 1716 et 1717 de faire rétablir l'emploi de commandant des troupes. La place, d'après lui, aurait admirablement convenu à son fils aîné.

M. de Galliffet, qui était sur les lieux, fit aussi jouer ses influences pour être nommé commandant des troupes. Il aurait gardé son gouvernement des Trois-Rivières et aurait agi comme commandant des troupes sans appointements, mais on lui aurait donné une compagnie pour soutenir la dépense qu'il aurait été obligé de faire dans ses courses d'inspection, etc., etc.

Cette proposition pas plus que celle de M. de Vaudreuil ne fut acceptée.

M. de Galliffet devait revenir prendre son poste en 1717. Les années 1717 et 1718 s'écoulèrent sans qu'il songea à repasser dans la Nouvelle-France.

Le 23 juillet 1719, le Conseil de Marine faisait savoir à M. de Galliffet qu'il était fâché de l'incommodité qui le retenait en France, mais que comme il y était depuis deux ans, il ne serait payé de ses appointements que lorsqu'il serait rendu dans son gouvernement des Trois-Rivières.

M. de Galliffet, malade et ne se souciant pas de repasser dans la Nouvelle-France à cause des désagréments que lui avait attirés sa conduite déréglée, obtint, le 14 mai 1720,

(35) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 36.

(36) Laffilard dit qu'il repassa en France le 15 juin 1717, mais il est certain qu'il s'embarqua à Québec en novembre 1716.

son congé absolu, avec pension de 1500 livres (37).

M. de Galliffet mourut à Avignon en 1746, à l'âge de quatre-vingt ans.

On a écrit qu'à son retour en France, M. de Galliffet fut envoyé commander à l'île de la Tortue et autres colonies des Antilles y compris Saint-Domingue. On a dit aussi que M. de Galliffet fut gouverneur de l'île Sainte-Croix, après son frère, Joseph de Galliffet. On a fait erreur (38). Après avoir obtenu son congé, en 1720, M. de Galliffet se retira à Avignon et n'occupa plus aucun poste.

La plupart de nos auteurs donnent le titre de marquis à M. de Galliffet. C'est encore une erreur. Le premier de Galliffet qui prit le titre de marquis fut Louis-François de Galliffet, fils de Alexandre de Galliffet, frère aîné de notre gouverneur des Trois-Rivières (39).

François de Galliffet avait épousé, à Québec, le 14 janvier 1697, Marie-Catherine Aubert de la Chesnaye, fille de Charles Aubert de la Chesnaye et de Marie-Angélique Denys de la Ronde.

Elle fut enlevée à l'affection de son mari dans l'épidémie de petite vérole qui régna dans toute la Nouvelle-France dans l'hiver et le printemps de 1703. Décédée à Montréal le 1er avril 1703, elle fut inhumée le lendemain.

Du mariage de François de Galliffet et de Marie-Catherine Aubert de la Chesnaye étaient nés quatre enfants :

1.—Louise-Angélique de Galliffet née à Québec le 3 janvier 1698. Décédée à Beauport le 22 janvier 1698, et inhumée dans l'église paroissiale.

2.—Charles-François de Galliffet né à Québec le 12 novembre 1698. Il suivit son père en France. Il entra dans

(37) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, pp. 522, 529.

(38) Nous avouons candidement avoir fait la même erreur dans *La famille Aubert de Gaspé*.

(39) Le général de Galliffet qui a été ministre de la guerre en France de 1898 à 1900, était le descendant du marquis Louis-François de Galliffet. En avril 1867, le général de Galliffet, alors colonel dans l'armée envoyée au Mexique, visitait Québec.

les Gardes Françaises et parvint au grade de capitaine. Dans un acte du 27 octobre 1752, il est désigné comme suit: "Charles François de Galliffet, chevalier, seigneur de Mont-Cassin et autres lieux, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, demeurant à Paris, rue du Bac, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice" (40). M. d'Hozier fait mourir M. de Galliffet le 12 décembre 1748, mais il fait erreur puisque nous le voyons bien vivant à l'automne de 1752 et s'occupant de ses propriétés du Canada.

3.—Marguerite de Galliffet née à Québec le 18 juin 1700. Décédée au même endroit le 1er octobre 1700, et inhumée dans l'église paroissiale.

4.—Marie-Catherine de Galliffet, née à le . . . 1701. Décédée en France (41).

P.-G. R.

(La fin dans la prochaine livraison)

(40) Acte de Jean-Claude Panet.

(41) Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. I, p. 50), donne un cinquième enfant à François de Galliffet et Marie-Catherine Anbert de la Chesnaye, Marie-Josette, qu'il fait naître à Québec, le 25 avril 1702. Il fait erreur. L'acte de baptême dit: "Marie-Josette de Galliffet, fille naturelle de Ecuyer Philippe de Galliffet et de Louise . . . sa mère."

LESSELINE

Mgr Tanguay dans son *Dictionnaire* dit que Jean de Liesseline (c'est Lesseline qu'il faut lire), sieur de Putot, enseigne de M. de la Chassaigne, a été commandant au fort de Lachine en 1689.

M. de Lesseline était originaire de Normandie et pour être plus précis: de la paroisse de Cresserons, où il demeurait en 1666. Il était né en 1625.

REGIS ROY

Un médecin irlandais à Montréal avant la Cession

J'ai pensé intéresser les lecteurs du *Bulletin* en les entretenant, à l'aide de documents pour la plupart inédits, de Timothée Sullivan ou Sylvain, médecin du roi à Montréal de 1724 à 1749. C'est un personnage de second plan sans doute, mais qui m'a paru fournir l'objet d'un chapitre au moins amusant de notre petite histoire. Il n'est guère connu jusqu'ici que pour avoir été mêlé d'intime façon à la vie d'une de nos plus pures gloires religieuses, la vénérable Mme d'Youville dont il épousa la mère. A ce point de vue seul, il mériterait d'être mieux étudié, car rien de ce qui touche d'un peu près à l'admirable fondatrice des Soeurs Grises ne doit nous être indifférent. Mais il se trouve en même temps que, par ses multiples aventures et par ses querelles homériques, il est un des plus singuliers, sinon un des plus énigmatiques personnages qui ont vécu en notre pays durant le dernier demi-siècle du régime français.

Timothée Sylvain était "irlandais de nation" ainsi qu'on prend toujours soin de le noter dans les documents officiels de son temps qui le concernent. Il s'appelait de son vrai nom Sullivan.

Comment vint-il à s'appeler Sylvain ? Cela s'explique aisément par la façon dont les Canadiens contemporains devaient prononcer son nom de provenance étrangère. Peu habitués aux désinences saxonnes, ils transformaient Sullivan en Sullivain. Sullivain est devenu par rapides étapes Sulivain, Silvain, et finalement Sylvain, pour le conformer à l'orthographe étymologique du prénom français bien connu auquel on le rapporte naturellement. Timothée Sullivan se prêta lui-même bénévolement, sinon tout à fait inconsciemment, à cette francisation graduelle de son nom. En 1720, il signe de son nom irlandais, Timothy Sullivan, le premier acte public où nous le trouvons mentionné, celui de son mariage. Mais dès 1724, nous le voyons signer Silvain aux registres de la paroisse de Montréal. En 1738, au bas de certaines procédures judiciaires, il écrit son nom Silvain.

Son cas est un de ceux que l'on cite d'ordinaire lorsqu'on veut démontrer la puissance d'absorption de la race canadienne qui, de familles d'origine anglaise, a fini par faire des familles toutes françaises. C'est à cause de lui que plusieurs veulent que la famille Sylvain qui existe encore et qui est si canadienne-française soit originellement de souche irlandaise. C'est une erreur, car nous

verrons que Timothée Sullivan n'eut pas d'enfants qui lui survécurent. Les Sylvain d'aujourd'hui portent simplement comme nom de famille le prénom de leur premier ancêtre qui était en la Nouvelle-France un demi-siècle avant la venue de Timothée Sullivan.

D'après l'acte de son mariage, Timothée Sylvain était le fils de Daniel Sullivan et d'Elizabeth Macarthy de la paroisse de Saint-Philibert, du diocèse de Cork, en Irlande. Il doit être né en 1696, car le même acte lui donne 24 ans en 1720.

Était-il gentilhomme ? Dans sa *Vie de Madame d'Youville* (p. 9), M. l'abbé Faillon est très disposé à le croire ; il est même évident qu'il ne demande pas mieux. "M. Deschambault et d'autres, écrit-il, le qualifient même de M. de Silvain, apparemment parce qu'il était reconnu pour gentilhomme irlandais par la cour de France." Pour tous ceux qui savent avec quelle extraordinaire facilité nos pères se distribuaient la particule à 3000 lieues de M. d'Hozier, la preuve n'est peut-être pas suffisante.

Mais c'est ce qu'il n'aurait pas fallu dire à M. l'abbé Tanguay qui était absolument sûr, quant à lui, de la haute noblesse de Timothée Sylvain et qui ne permettait pas que l'on entretint aucun doute là-dessus. Il faut voir de quel air triomphal il brandit au 7^e volume de son *Dictionnaire Généalogique* (p. 595) ce qu'il appelle "le précieux document établissant la noblesse de l'origine de Timothée Sylvain". Voici cette pièce plutôt curieuse que précieuse :

"Nous soussignez Milord Fitzjam de Barwich, colonel d'un Régiment Irlandais ; Milord Claar, Brigadier des Armées du Roy, colonel d'un régiment Irlandais ; M. Rute, Lieutenant Général des Armées du Roy et colonel d'un régiment Irlandais ; M. Doulgla, Lieutenant Général des Armées du Roy et colonel d'un Régiment Irlandais ; M. Couq, Lieutenant Général des Armées du Roy et colonel d'un Régiment Irlandais ; Milord de Castilconell, Lieutenant Général des Armées du Roy et colonel d'un Régiment Irlandais ; Milord l'abbé Milfort, Docteur en Sorbonne ; Madame la maréchale de Barwich ; Madame la Princesse d'Auvergne de Bouillon ; Madame la Princesse d'Izanguin, tous certifions à tous qu'il appartiendra, que M. Timoté O'Sullivan, fils de M. Cornelius Daniel O'Sullivain, Comte de Killarneay en Irlande et Lieutenant Général des Armées du Roy Jacques II, de glorieuse mémoire, sont descendus des plus anciennes et des plus illustres maisons d'Irlande, desquels sont sortis Son Altesse Monseigneur le duc de Satherland, Monseigneur le Comte de Bearhaven, Marquis de Castille et Grand d'Espagne ; Milord de Cahael ; Milord duc de Manogre, et plusieurs autres Officiers Généraux, et d'Evêques et Prélats ; que nous reconnaissons ledit Sieur O'Sullivain pour notre proche

parent et allié aux plus Illustres Maisons d'Irlande, d'Angleterre et d'Ecosse ; et qu'il a servi de notre connaissance en qualité de Capitaine de Dragons pendant seize ans en Espagne, dont il s'est acquitté avec honneur. Qu'étant parti d'Espagne en mil sept cent seize par Ordre de sés Officiers Généraux pour aller recruter en Irlande pour son Régiment, il fut pris par les Pirates qui le menèrent à la Nouvelle-Angleterre, d'où il passa en Canada pour se conserver dans la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, où il a demeuré plusieurs années et s'est marié à la fille de M. de Varennes, Gouverneur de la Ville des Trois-Rivières, d'ancienne Famille de Noblesse, Veuve de M. de la Gemmeraye, Capitaine d'une compagnie du Détachement de la Marine en cette colonie.

“ En foi de quoi nous avons signé le présent certificat, pour lui servir et valoir ce que de raison, et rendre témoignage de sa Naissance.

“ Fait à Paris ce 12 de janvier 1736.

“ Signés Hugène O'Sullivan — Fitzjam de Barwick — M. de Bocly de Barwick — Claar — Trant de Bouillon — Rute — d'Zanguin de Monaco — Douglas Couq — Costilconell — Milfort ”

Voilà, n'est-ce pas, un assez beau parchemin ! Les garants sont nombreux et de haute naissance. L'affirmation est nette et précise. M. l'abbé Tanguay a trouvé un accent de vérité qui l'a conquis du premier coup, et il n'a évidemment pas senti le besoin d'aller plus au fond.

Pour nous, même à première vue, avouons-le, ce bloc enfariné ne nous dit rien qui vaille. C'est que nous vivons dans un âge moins crédule et que nous avons appris à être un peu plus exigeants. En l'étudiant de près, en effet, cette fameuse pièce nous paraît avoir plusieurs accros où apparaît le fil blanc.

D'abord, si l'on consulte l'*Etat militaire de la France* de Lumeau de la Jaisse pour la même époque, l'on verra que Timothée Sylvain a trop généreusement distribué les hautes charges militaires parmi ses parrains de noblesse. Dans ce document daté de 1736, nous ne comptons pas moins de quatre lieutenants généraux des armées du roi. Or il y en a deux sur les quatre qui n'apparaissent pas comme tels à la même date, dans l'*Etat militaire de France*, Milord Castilconnell et M. Douglas. Il y eut un seigneur de ce dernier nom qui vint en France, à la suite de Jacques II, mais dès 1718, d'après le *Journal de Dangeau*, il dut s'enfuir du pays, et s'il fut lieutenant général avant cette date, il cessa de l'être après, car son nom ne figure pas sur les listes officielles.

Il en est de même des colonels d'un régiment irlandais. Timothée Sylvain nous en sert six d'nu même coup, tandis qu'à la même époque il n'y avait que cinq régiments irlandais au service de la France : Bulkeley, Clare, Berwick, Rooth et Dillon. Sylvain a justement fait colonels Fitzjames de Berwick, le

comte de Clare et M. de Rooth, mais nous nous demandons à la tête de quels régiments il pouvait placer Douglas, Cooke et Castilconnell. Milord Cooke était bien lieutenant général, mais il n'était pas colonel. Quant à Douglas, il y eut un colonel de ce nom à partir de 1738, mais il était du régiment de Languedoc, et de pure origine écossaise.

Il y a aussi quelque chose de déconcertant dans l'épellation on ne peut plus fantaisiste des noms de tous ces illustres Irlandais, tant dans les signatures que dans le corps du document. Dans une pièce préparée entre gens de langue anglaise, l'on pouvait attendre que les noms ne fussent pas aussi éloignés de l'épellation courante du temps. Même en France, dans les mémoires des contemporains, l'on écrivait Berwick, Clare, Rooth, Douglas, et non pas Barwick, Claar, Rute, Douglâ.

Quoiqu'il en soit, dans ce fameux document, notre héros ne s'appelle plus simplement Sylvain, mais O'Sullivan. Cela fait certainement un meilleur effet dans le paysage. Les O'Sullivan viennent d'une des plus nobles familles de l'Irlande, et des plus anciennes, et il est possible que tous les Sullivan s'y rattachent plus ou moins. Mais il ne faut pas toujours conclure d'après les apparences. Nous avons d'excellentes familles qui portent le nom de Bouillon, de Châtillon et de la Trémouille, et cependant nous croyons qu'elles auraient quelque peine à prouver leur filiation avec les illustres maisons de Bouillon, de Châtillon et de la Trémouille. Nous avons même eu des Bourbon qui n'étaient certes pas des cousins d'Henri IV. Si Timothée Sylvain était un O'Sullivan, s'il avait droit à la fameuse lettre initiale qui tient lieu de particule nobiliaire au pays irlandais, pourquoi a-t-il négligé de s'en servir lorsqu'il signait son vrai nom à l'irlandaise au bas de son acte de mariage en 1720 ? Il faut croire qu'il n'y pensait pas alors, et que ce n'est que vers 1736, pour une raison ou pour une autre, qu'il éprouva le besoin de se faire une noblesse. Dans ses lettres de naturalité obtenues de Versailles en 1724, il n'est aucunement fait allusion à sa qualité de gentilhomme ; il y est démocratiquement désigné le sieur Sylvain, natif d'Irlande.

L'on nous apprend aussi cette fois que Timothée est le fils de Cornelius Daniel O'Sullivan, comte de Killarney en Irlande et lieutenant général des armées du roi Jacques II. Cela s'accorde mal avec le contrat de mariage du même personnage qui est daté du 22 avril 1720 et dont M. l'abbé Faillon nous a conservé la partie principale dans ses *Recherches inédites pour servir à l'histoire de la colonie française*.

“ Furent présents Sieur Timothée Silvain, médecin, demeurant à Varennes, fils de sieur Daniel Silvain, médecin de la paroisse de Saint-Philibert de la ville

de Cork en Irlande, et de Dlle Marie Elizabeth MacCarthy, sa femme, ses père et mère, pour lui et en son nom d'une part,

" Et Marie Gauthier, veuve de feu Christophe Dufrô, Ecuyer, sieur de la Gemeraye, . . . et à présent épouse dudit Sieur Silvain . . . "

Timothée était donc le fils d'un médecin de Cork. Or, dans un temps où il n'était pas permis de déchoir et où les gentilshommes les plus besogneux, même pour s'empêcher de mourir de faim, n'eussent pas consenti à faire travail de vilain, voire de bourgeois, nous voyons mal un comte de Killarney et un lieutenant général des armées de Jacques II se muer en apothicaire. Timothée Silvain n'a probablement songé à se faire médecin en Canada que parce qu'il se rappelait avoir vu son père pratiquer des saignées et appliquer des cataplasmes.

Mais c'est assez discuter ces prétendues lettres de noblesse. Elles sont fausses à leur face même, cela est clair comme jour. Ainsi il y est dit que, à la connaissance des signataires, Timothée Sylvain "a servi en qualité de capitaine de dragons pendant seize ans en Espagne, dont il s'est acquitté avec honneur, et qu'il est parti d'Espagne en mil sept cent seize". Nous nous demandons comment, avant d'accueillir ce document, M. l'abbé Tanguay n'a pas songé que si Sylvain est né en 1696, comme il le dit lui-même, il lui aurait fallu être capitaine de dragons en 1700, c'est-à-dire à l'âge tendre de 4 ans, pour avoir à son crédit, en 1716, seize ans de service en cette qualité. Admettons même qu'il y a eu lapsus et qu'on a voulu écrire six ans, au lieu de seize. Timothée Sylvain aurait encore commencé d'être capitaine en 1710, lorsqu'il avait 14 ans et cela est encore improbable. Vers 1700, l'on était plus facilement colonel au berceau, lorsqu'on naissait grand seigneur, que capitaine à 14 ans lorsqu'on n'était qu'un ordinaire gentilhomme.

Il se peut cependant que Timothée Silvain ait servi dans un régiment de dragons en Espagne, car à l'époque en question, il y avait deux et peut-être trois régiments irlandais au service de Philippe V, le petit-fils de Louis XIV, et c'est d'eux que descendent en grande partie les Espagnols à nom irlandais que tant de gens s'étonnent de rencontrer au pays castillan. Il se peut que Silvain, comme il est dit dans son certificat de noblesse, ait été pris par des pirates alors qu'il retournait d'Espagne en Irlande et que, conduit en Nouvelle-Angleterre, il soit venu de là en Canada.

D'où qu'il soit venu, Sylvain était au Canada au moins depuis 1718. A l'appui de sa supplique pour obtenir des lettres de naturalité, en 1724, il invoque ses six années de résidence dans la colonie de la Nouvelle-France.

Ce n'est cependant qu'en janvier 1720 qu'il épousa Marie-Renée Gau-

du second mariage de sa mère. M. l'abbé Tanguay a fini par le découvrir au registre de la Pointe-aux-Trembles de Québec. En voici la copie :

“ Extrait des registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures de la paroisse de Saint-François de Sales dite la Pointe aux Trembles, pour l'année 1720 et les suivantes.

“ Mariage de Timothy Sullivan et Marie Gauthier veuve du Sieur de la Jemmerays.

“ Veu la dispense de Mgr de St. Vallier, Evêque de Québec, des trois publications de banc entre Timothé Sylvain, fils de Daniel Sylvain et d'Elizabeth Macarté, ses père et mère du diocèse de Cork, paroisse Saint Philibert, en Irlande, de famille Catholique, âgé de vingt-quatre ans, et de Dme Marie Gauthier, veuve du Sieur de la Jemmerays, Capitaine d'une compagnie du détachement de la Marinne, Nous avons reçu leur mutuel consentement par paroles de présent, et leur avons donné la bénédiction nuptiale selon la forme prescrite de Notre Mère Ste Eglise en présence de Jacques Riendau, habitant de Boucherville et de Jean Baptiste Monjan, habitant du Cap St Michel, paroisse de Ste Anne de Varennes, qui ont déclerez ne savoir signer. L'espoux et l'espouse ayant seul signez avec nous. — Timothy Sullivan — Marie Gauthier Devarenne — Hazeur, Ptre, Chanoine.”

“ Je, soussigné, certifie que le présent acte est en tout conforme à l'original, gardé de record dans les archives de cette paroisse, que de plus, l'acte qui précède immédiatement est daté du 24 janvier, et que l'acte immédiatement suivant (un mariage) est daté du 5 février 1720.— Inst. Boucher, ptre, Curé.”

L'on remarquera que cet acte de mariage n'est pas daté, mais l'attestation du curé Boucher qui y est annexée nous permet d'en fixer sûrement la date entre le 24 janvier et le 5 février de l'année 1720.

L'abbé Faillon nous dit que ce mariage “qui tendait à diviser entre les enfants des deux lits le patrimoine dont Mme de La Jemmerays jouirait un jour, devait influer sur l'avenir de sa fille (celle qui devait être Mme d'Youville), et lui fit en effet manquer un riche établissement”.

Il y a d'ailleurs des indices que ce mariage ne fut pas des mieux vus, et ne laissa pas de causer quelque surprise. Ainsi, c'est un fait digne de remarque que Mme veuve de La Jemmerays, au lieu de se marier dans sa paroisse de Varennes, comme c'était l'habitude, se transporte à soixante lieues pour convoler avec son jeune époux à l'abri des regards indiscrets. Si l'on fut si longtemps à découvrir l'acte de mariage Sylvain-LaJemmerays, c'est que personne ne s'était jamais attendu à le trouver dans le registre de la Pointe-aux-Trembles de Québec. Pas un membre de la famille de Varennes ni de la famille Bou-

cher n'assista d'ailleurs à la cérémonie. Les deux seuls témoins étaient deux habitants de Boucherville et de Varennes, amenés sans doute par le Sieur Silvain dont s'annonçait déjà l'esprit d'organisation. Chose plus significative encore, le contrat de mariage entre les parties ne fut passé devant le notaire que trois mois après le lien contracté, le 22 avril 1720, à Montréal. Cela peut paraître surprenant à plusieurs, attendu que d'après notre droit français, le contrat précède nécessairement la célébration du mariage, mais il ne faut pas oublier qu'avant 1731, en dépit des arrêts de certains parlements, le contrat passé devant notaire après la cérémonie du mariage, même s'il comportait donation, était souvent accepté.

Mais Timothée Silvain, grâce sans doute à son esprit insinuant, ne fut pas long à se faire agréer par la famille qui accepta sagement le fait accompli et qui mit à la disposition de son nouvel allié tout son crédit.

Le 8 avril 1724, Marie-Ursule Boucher, veuve de René Gaultier de Varennes, fait donation à son gendre et à sa fille d'une maison sise rue Saint-Vincent à Montréal.

Dès l'année précédente, en 1723, le sieur Silvain avait songé à se faire une situation et à exercer la médecine. Mais il fallait pour cela un brevet. C'est alors que la famille de Varennes se mit en mouvement. L'on obtint d'abord des Messieurs du Séminaire et d'un bon nombre d'habitants de Ville-Marie une supplique représentant qu'il n'y avait d'autre médecin que le sieur Sarrazin résidant à Québec, et qu'il conviendrait d'accorder au Sieur Silvain, en même temps que des lettres de naturalisation, un brevet de médecin, sans appointements et même sous les ordres du sieur Sarrazin. Le gouverneur de Vaudreuil apostilla cette demande et l'appuya de sa plus vive recommandation. Cette intervention active du marquis de Vaudreuil était certainement due à l'influence de sa femme, Louise-Elisabeth de Joybert, qui n'a jamais cessé d'être au service de Marie-Renée Gauthier de Varennes et par suite de son mari. Mme de Vaudreuil avait tenu à assister au premier mariage de Marie-Renée Gauthier avec M. Dufrost de la Jemmerays en janvier 1701. L'on a dit qu'elle avait quelques liens de parenté avec la famille de Varennes, mais nous n'avons pu les découvrir. Quoiqu'il en soit, en 1724, Mme de Vaudreuil était revenue depuis deux ans seulement de la cour de France où depuis 1710 elle avait rempli avec honneur les fonctions de sous-gouvernante des enfants de France, et elle apportait en Canada un puissant crédit dont elle usait largement en faveur de ses amis.

Toutes ces démarches furent couronnées de succès, et le 7 mars 1724,

le brevet de médecin était accordé à "Timothée Sylvain, Irlandais de nation, pour pratiquer dans l'île de Montréal, sous les ordres du sieur Sarrazin médecin du roi à Québec".

(La suite dans la prochaine livraison)

Vente d'un nègre par Joseph de la Tesserie, sieur de la Chevrotière, à François Vederic

Fut présent Joseph de la Tesserie s. de la Chevrotière capne. de navire de présent en cette ville venant des Isles Françaises de l'Amérique, lequel a vendu cédé abandonné et transporté de ce moment à toujours et promet garantir de ses faits seulement à sieur François Vederique aussi capitaine de navire demeurant en cette ville à ce présent et acceptant acquéreur pour luy ses hoirs et ayant causes, le nommé Nicolas neigne de nation aussy à ce présent agé d'environ trente ans lequel le d. vendeur a en notre présence remis et livré au d. acquéreur qui a déclaré l'avoir dès cy-devant veu et visité, l'a accepté pris et reçu pour luy et ses ayant causes à toujours, déclare s'en tenir pour content le reçoit dès à ce moment à ses risques périls et fortune sans recours contre le d. sieur vendeur en façon quelconque pour restitution de deniers prix de la présente vente ou autrement sy ce n'est pour le fait du d. s. vendeur qui est que le d. neigre luy appartient pour l'avoir acquis ainsy qu'il le déclare du s. de St-Ignace de Vincelotte, pour par le d. s. acquéreur ses d. hoirs et ayant causes jouir faire et disposer du d. neigre ainsi que bon lui semblera en toute propriété a perpétuité en vertu des présentes, cette vente cession transport et abandon ainsy fait pour et moyennant le prix et somme de trois cens livres que le d. s. Vederique a presentement baillé payée comptée nombrée et délivrée au d. c. de la Tesserie presence des notaires soussignés en monnaie de cartes ayant cours qu'il a prise et reçue s'en tient content et acquitte et décharge le d. s. Vederique à l'effet de quoi le d. s. vendeur luy cede tous droits de propriété privilège et actions noms qu'il peut avoir et prétendre s'en démet, devêt et dessaisi au profit dud. acquéreur et de ses ayans causes, car ainsy etc promettant etc renonçant etc. Fait et passé aud. Québec étude de Barolet l'un des not. soussigné qui a la minute avant midy le troizième jour de septembre mil sept cent trente sept, et ont les d. sieurs vendeurs et acquéreurs signé avec nous d. notaire, lecture faite suivant l'ordonnance — De la Tessery — Vedericq — Boisseau — Barolet (1)

(1) Acte de Barolet, notaire à Québec, 13 septembre 1737.

FAMILLE GUGY

Il y a quelques années, j'ai eu l'occasion de recueillir des bribes de renseignements généalogiques sur la famille Guky qui a joué un certain rôle dans notre histoire au 18ème et au 19ème siècles. Diverses circonstances m'ont empêché de vérifier l'exactitude d'une bonne partie de ces *notes familiales* ; je les offre, cependant, au *Bulletin* pour le cas où elles pourraient être utiles à quelque chercheur.

I.—GEORGE GUGI et Anna Schnildhauser, sa femme, de Zuben Thurgau, Suisse, eurent pour fils :

II.—HANS GEORGE GUGI, né le 29 septembre 1700, qui devint capitaine dans l'armée suisse.

Il épousa Thérèse Reis qui fut mère de :

III.—CONRAD GUGY, né vers 1734. Après avoir servi en Hollande, Conrad s'engagea dans l'armée anglaise, puis passa en Canada où il fut employé aux écritures, puis membre des conseils législatif et exécutif. Il mourut célibataire, le 10 avril 1786.

On trouve sa biographie dans Morgan, *Sketches of Celebrated Canadians*, p. 516, Bellemare, *Bases de l'histoire d'Yamachiche*, etc.

BARTHELEMY GUGY, frère du précédent, né le 7 février 1737, il épousa, à Paris, Jeanne-Elisabeth Teissier, née vers 1747. En France, Barthélemy fut colonel du régiment des Gardes suisses (Sonnenberg). Lors de la Révolution, il se rendit en Angleterre et, ensuite, au Canada. Mort à Yamachiche, le 19 avril 1797. On l'inhuma aux Trois-Rivières ainsi que sa veuve qui mourut à Montréal, le 6 mai 1828.

Une plaque placée dans la St. James Church, des Trois-Rivières, rappelle ces faits.

De ce mariage sont issus :

LOUIS, né en janvier 1770, continueur de la lignée. Voir plus loin.

SUZANNE, née le 11 janvier 1771 ; morte en bas âge.

ADELAIDE-JEANNE, née en 1776 ; morte à Yamachiche le 30 août 1818 et inhumée aux Trois-Rivières.

LOUISE-SUZANNE, née en 1778 ; morte en bas âge.

AMELIE, née en 1784. Mariée, 1o le 14 décembre 1806 à James Johnston ; 2o à John Porteous. Sépulture à Sherbrooke, le 12 mars 1871.

IV.—LOUIS GUGY, né en janvier 1770. Lieutenant dans les Gardes suisses, sous les ordres de son père; il suivit ce dernier à Londres où il épousa, le 2 avril 1795, dans l'église St. Andrews in the Fields, Julianna O'Connor, dont le père avait été chirurgien dans l'armée de Wolfe.

M. Guky commanda le 3e bataillon de milice en 1812; il fut shérif aux Trois-Rivières, puis à Montréal et on le désigne comme l'un des fondateurs de la German Society de Montréal. Mort dans cette ville, le 17 juillet 1840. Son corps repose dans le cimetière Mont Royal. Sa veuve décéda le 30 juin 1842 et fut inhumée dans le cimetière catholique le 4 juillet suivant. Voir Morgan, *Sketches*, etc., p. 518.

Issus de cette union :

CONRAD-AUGUSTUS, né aux Trois-Rivières le 6 novembre 1796. Continuateur de la lignée. Voir plus loin.

THOMAS-JOHN, né le 13 janvier 1798. Enseigne dans la Glengarry Light Infantry en 1814. Plus tard, il embrassa la profession d'avocat. Mort à Livourne, Italie, le 2 juillet 1825.

ANNE-AMELIA, née le 28 septembre 1799, aux Trois-Rivières; mariée le 5 janvier 1825 à Samuel Wentworth Monk, protonotaire de Montréal. Sépulture à Montréal, le jour de son décès, 13 août 1834.

MARIA-ELIZABETH, née le 28 avril 1801 aux Trois-Rivières; mariée au même endroit le 7 novembre 1821 à William Stevenson, de Québec. Sépulture à Québec le 27 décembre 1878.

LOUISA, née le 5 février 1803; morte jeune.

LOUISA-BOWEN, née le 7 juin 1804; mariée à James Guthrie Scott.

JULIA, née le 24 juillet 1805; mariée à Thomas-William Willan, avocat, de Québec, le 14 mai 1825.

WILLIAM, né et inhumé le 10 juillet 1809.

CLARA, née le 3 mai 1810; décédée à Saint-Jean, Québec, le 21 juin 1868.

V.—CONRAD-AUGUSTUS GUGY, né le 6 novembre 1796. Enseigne dans les Canadian Fencibles en 1812. Avocat le 7 août 1822. En 1837, il fut blessé à Saint-Eustache où il commandait la cavalerie. Nommé inspecteur et surintendant de la police de Montréal en 1853, il quitta la ville, cette même année pour aller demeurer à Québec. Sépulture à Darnoc (anagramme de Conrad), Beauport, le 11 juin 1876. M. Guky se maria deux fois. En premier lieu, il épousa, à Montréal, le 13 août 1828, Louise-Sophie Duchesnay, qui mourut le 8 juin 1842 et fut inhumée dans l'église de Beauport.

(P.-G. Roy, *Famille Juchereau Duchesnay*). Sa seconde femme ne nommait Mary McGrath.

De ces deux unions sont issus :

BERTHE-LOUISE, née le mai 1829 ; mariée en septembre 1849 à William-Edward Holmes, avocat ; décédée à Montréal le 7 avril 1855.

AUGUSTA-LOUISA, mariée à Emilius Irwing, avocat, de Galt. Sépulture le 19 avril 1893.

LEILA, mariée à James Geggie, de Québec.

BLANCHE, mariée à Herman Ryland, de Pictou, Ont. ; inhumée le 30 décembre 1904.

CONRAD, née le 13 août 1857 à Beauport ; mort à Hamilton, Bermudes, le 1er mars 1876.

E.-Z. MASSICOTTE

LE GOUEZ

Charles-Claude Le Gouez, chevalier de Merville, capitaine d'une compagnie de la marine, était aux Trois-Rivières en 1687.

Louis (Louis-Joseph, selon Tanguay), chevalier, seigneur de Gouez, capitaine d'un détachement de troupes, frère de Charles-Claude, se maria le 29 janvier 1694 à Québec à Marguerite, fille de Charles Le Gardeur de Tilly. Louis, b. en 1666, fils de Charles et de Bonne-Catherine de St-Gilles, évêché de Bayeux, fut inhumé le 9 déc. 1700 dans l'église de Batiscan. Ses enfants furent :

1o—Hector-Charles-Marie, b. à Montréal le 25 mars 1696.

2o—Claude-François-Joseph, b. à Montréal le 25 mars 1696.

3o—Catherine-Charlotte, b. 14 nov. 1697 à Champlain ; m. 29 avril 1720 à Charles LeMoine (fils du 1er baron de Longueuil) à St-Ours ; s. 12 sept. 1745 à Montréal.

Marguerite, b. 29 juillet 1657, épousa 2o le 29 juillet 1708, Pierre de St-Ours, à Batiscan, et 3e le 17 sept. 1727, Charles LeMoine (premier baron de Longueuil), à Longueuil. Morte à Montréal le 26 février 1742.

Les messieurs Le Gouez étaient quatre frères : François, Charles-Claude, Sébastien et Louis. Ces enfants, mineurs en 1666, demeuraient à Caen, paroisse de St-Pierre.

Charles-Claude et Louis durent passer en la Nouvelle-France à la suite du marquis de Denonville.

REGIS ROY

REPONSES

LA CONSTRUCTION DES VAISSEAUX A L'ILE D'ORLEANS (XXIII, IX, p. 274).—Au commencement du dix-neuvième siècle, il y avait au bout ouest de l'île d'Orléans un important chantier pour la construction des vaisseaux. Par qui et quand ce chantier fut-il exploité ?

Vers 1744, l'ingénieur de Léry proposait au gouvernement français d'établir une cale-sèche dans la rivière Saint-Charles, en arrière de Québec. Dans le même mémoire, M. de Léry proposait aussi d'établir une cale-sèche à la pointe de l'île d'Orléans.

Nous n'avons pas vu le mémoire de M. de Léry, et nous ignorons s'il se trouve aux Archives d'Ottawa. Il ne semble pas mentionné dans les Rapports des Archives.

Toutefois, le 6 avril 1744, le président du Conseil de Marine informait M. de Léry que le roi approuvait l'établissement de la cale qui avait été faite vis-à-vis le chantier de la rivière Saint-Charles. Quant à celle que M. de Léry avait proposée à la pointe de l'île d'Orléans, il ne pouvait en être question pour l'instant. Le président du Conseil de Marine conseillait à M. de Léry d'en causer avec MM. de Beauharnois et Hocquart.

Les choses en restèrent là, croyons-nous, pendant 80 ans tout proche.

Vers 1823 ou 1824, une compagnie de riches marchands écossais établissait à l'anse du Fort, près de la pointe ouest de l'île d'Orléans, précisément à l'endroit proposé en 1744 par M. de Léry, un chantier de construction de vaisseaux.

C'est là que furent construits le *Columbus* et le *Baron Renfrew*.

Le *Columbus* jaugeait 3700 tonneaux. C'était le plus grand vaisseau qui avait encore été bâti au Canada. Il fut lancé le 28 juillet 1824. La *Gazette de Québec* du 31 juillet 1824 publie un compte-rendu enthousiaste de cette lance.

Le *Baron Renfrew*, construit au même endroit, fut lancé le 25 juin 1825. Il était encore plus long et plus gros que le *Columbus*. Il mesurait 309 pieds de longueur, 60 pieds de largeur et jaugeait 5,888 tonneaux.

Ces deux vaisseaux eurent une courte existence. Le *Columbus* se perdit en revenant au Canada. Le *Baron Renfrew* se brisa dans la Tamise, quelques mois après son arrivée en Angleterre.

La perte de ces deux vaisseaux causa un dommage considérable à ses propriétaires qui décidèrent de ne plus construire au Canada. Le chantier de construction de l'île d'Orléans eut donc une existence bien éphémère.

P.-G. R.

LE BARON EDMOND-VICTOR VON KOENIG (XX, IX, p. 300).—Tous les Koëning du district de Québec descendent du baron Edmond Victor Von Koëning qui passa au Canada en 1776, dans les troupes auxiliaires allemandes commandées par le baron de Riedesel.

Dans le greffe du notaire Germain-Alexandre Verreau, de L'Islet, à la date du 28 février 1833, nous trouvons l'acte de notoriété suivant :

"Aujourd'hui, e vingt-huitième jour du mois de février de l'année mil huit cent trente-trois, sur les deux heures de l'après-midi, pardevant Mtre Germain-Alexandre Verreau, notaire public en la province du Bas-Canada, résidant en la paroisse Notre-Dame de Bonsecours de L'Islet, au bas de Québec, du côté sud du fleuve St-Laurent, et les témoins ci-après nommés et soussignés sont comparus le Révérend messire Jacques Panet, archiprêtre, et ancien curé de la paroisse Notre-Dame de Bonsecours de L'Islet, monsieur James Ballantyne, négociant, Jean-Bte Couillard Després, Prosper Couillard Després, Ecuyers, capitaines de milice, de la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours de L'Islet, y demeurant tous, lesquels certifient à tous qu'il appartiendra qu'ils connaissent parfaitement bien le baron Edmond Victor von Konig depuis son arrivée en ce pays, comme lieutenant dans le régiment de Son Altesse le prince Frédéric de Brunswick, alors au service de Sa Majesté Britannique en l'Amérique Septentrionale, et qu'à l'époque de la paix entre Sa Majesté Britannique et les Etats-Unis de l'Amérique le baron Edmond-Victor von Konig obtint son congé en bonne et due forme du major-général baron de Reisdal (sic), alors commandant les troupes de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc regnant de Brunswick, en l'Amérique Septentrionale, et que, depuis cette époque le dit baron Edmond-Victor von Konig a constamment résidé et réside encore en la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours de L'Islet, à dix-sept lieues au bas de Québec, ou environ, sur le fleuve Saint-Laurent, jouissant d'une bonne santé et de toutes ses facultés intellectuelles, étant à l'instant même réellement comparu en personne avec les dits comparants susnommés, en présence des notaire et témoins ; de tout ce que dessus les d. comparants susnommés affirment sincère et véritable, dont et de quoi ils ont requis acte au dit notaire qui leur a octroyé le présent pour servir et valoir ce que de raison, en l'étude de Mtre G.-A. Verreau en la dite paroisse de Notre-Dame de Bonsecours de L'Islet, les jour et an susdits, présence de Messieurs Jean-Olivier Leclerc et Pierre-

Célestin Levasseur, négociants, résidants en ladite paroisse Notre-Dame de Bonsecours de L'Islet, témoins qui ont avec les d. comparants et le dit baron Edmond von Konig et le dit notaire signé ces présentes, doubles, dont un des dits doubles est resté pour minute à l'étude du dit Mtre G.-A. Verreau, lecture faite.

“ Jacques Panet, archiprêtre — James Ballantyne — Prosper Couillard Després, cpt — Jean-Baptiste Couillard Després — Jean-Olivier Leclair — Pierre-Célestin Levasseur — G.-A. Verreau, N. P.”

Le baron de Riedesel a publié en Allemagne le récit de son séjour de sept années au Canada et aux Etats-Unis. Cet ouvrage écrit en allemand a été traduit en anglais par M. William-L. Stone et publié à Albany, en 1868, sous le titre *Memoirs and letters and journals of major-general Riedesel during his residence in America.*

A la fin de cet ouvrage nous trouvons la liste des officiers allemands qui vinrent en Amérique avec le baron de Riedesel. Le nom de M. Koëinig y figure comme lieutenant au régiment du prince Frédéric. Le baron de Riedesel ajoute que le lieutenant Von Koëinig resta au Canada, en 1783, avec la permission des autorités militaires.

Le baron Von Koëinig décéda à L'Islet le 19 juillet 1833.

Dans une procuration en date du 5 août 1835, nous voyons qu'à cette date quatre des enfants du baron Von Koëinig vivaient :

1o—Nicolas-Frédéric de Koëinig.

2o—George-Olivier de Koëinig.

3o—Marie-Julie de Koëinig, mariée à François-Jacob Gagnon.

4o—Marie-Anne de Koëinig, mariée à John Simpson.

Nous avons sous les yeux une lettre signée “Louis-Rudolphe-Christian Koenig, capitaine de l'armée de Prusse”, datée de Breslau, en Silésie, le 10 décembre 1840, et adressée au curé de L'Islet. Le capitaine Koëinig donne dans cette lettre des détails sur la famille de notre baron.

Le baron de Koëinig appartenait à une famille influente de la Prusse. Un de ses frères, Frederic-Guillaume de Koëinig, fut chambellan du roi de Prusse. Il mourut en 1815 et laissa, en mourant, une assez forte somme au baron. C'est un M. de Beauregard qui se rendit en Allemagne, muni d'une procuration du baron, pour retirer cette somme. Un autre frère du baron Von Koëinig, Louis-Daniel de Koëinig, mourut colonel dans l'armée de Prusse le 4 janvier 1827. Lui aussi laissa une certaine somme au baron. Sir John Wistaff, consul d'Angleterre à Hambourg, fut chargé des intérêts du baron dans cette dernière affaire.

Aujourd'hui les Koëning de la province de Québec sont d'excellents Canadiens. Plusieurs se sont enrôlés dans nos régiments de milice. Deux ou trois d'entre eux, nous dit-on, font partie du contingent canadien actuellement sur la ligne de feu en France. Qui sait si le sort de la guerre ne leur vaudra pas de se battre contre des cousins de là-bas.

P.-G. R.

FRESNEL

Le 25 novembre 1694 fut célébré à Champlain le mariage de Joseph-Antoine de Fresnel, sieur de la Pipardière, seigneur de Viette, lieutenant, et commandant au fort Rolland, à Lachine, et de Jacqueline, fille de François Chorel, dit Dorvilliers, sieur de St-Romain. Joseph-Antoine né en 1662 (?) était fils de César, ecr, sieur de la Pipardière et de Marie de Saffray, de Livarault, évêché de Lizieux, Normandie. En 1666, lors de la recherche de la noblesse dans la généralité de Caen, César, âgé de 22 ans, demeurait à Falaise. N'y a-t-il pas erreur dans la date de naissance fournie par Mgr Tanguay ? Si César, père de Joseph-Antoine, avait 22 ans en 1666, il se serait donc marié très jeune pour que ce fils fut né en 1662 ! L'âge de César est rapporté par M. Chamillard, intendant de Normandie, et le frère aîné de César, nommé Antoine, avait alors 23 ans.

Joseph-Antoine se maria deux fois, mais n'eut d'enfants que de sa première femme :

- 1o—Marie-Elisabeth, b. à Champlain le 21 fév. 1697.
- 2o—Antoine, b. à Montréal le 18 mai 1698 ; s. 3 avril 1700 à Lachine.
- 3o—François, b. à Lachine le 7 déc. 1699 ; s. 3 fév. 1700 à Lachine.
- 4o—François-Marie-Josette, b. à Champlain le 28 fév. 1701.
- 5o—Marie-Josette, b. à Montréal (?) le 3 mai 1702.
- 6o—Anne-Charlotte, b. à Montréal le 25 nov. 1703.
- 7o—Catherine, b. à Montréal le 28 mars 1705.

Il épousa, 2o, le 21 fév. 1712 à Laprairie, Marie, fille de Jacques de Lamarque, veuve de J.-Bte Nolan. Elle devint madame Alphonse de Tonty le 3 mai 1717 à Montréal.

Les Fresnel furent anoblis par la charte des Francs-fiefs de 1470. Leurs armes ont été données dans le premier volume de l'*Armorial du Canada-Français*.

REGIS ROY

Ouvrages publiés par M. Philippe-Baby Casgrain (1)

Letellier de Saint-Just et son temps. Québec, C. Darveau, imprimeur-éditeur, 80 à 84, rue de la Montagne—1885. 470 pp.

La vie de Joseph-François Perreault surnommé le père de l'éducation du peuple canadien. Québec, C. Darveau, imprimeur et photo-graveur, 80, rue de la Montagne—1898. 173 pp.

Mémorial des familles Casgrain, Baby et Perrault du Canada. Edition intime. Québec, C. Darveau, imprimeur et photo-graveur—1898. 198 pp.

La fontaine d'Abraham Martin et le site de son habitation. Ottawa—1903. 11 pp.

La maison d'Arnoux où Montcalm est mort. Lévis, *Bulletin des Recherches Historiques*—1903. 44 pp.

A few remarks on "the Siege of Quebec" and the battle of the Plains of Abraham by A. Doughty, in collaboration with G.-W. Parmelee; and on the probable site of the battle of the Plains of Abraham by A. Doughty. Ottawa—1903. 33 pp.

La maison de Borgia, premier poste de Wolfe à la bataille des Plaines, où était-elle située ? Ottawa—1904. 18 pp.

The monument to Wolfe on the Plains of Abraham, and the old statue at Wolfe's corner. Ottawa—1904. 10 pp.

Le moulin de Dumont. Lévis, *Bulletin des Recherches Historiques*—1905. 11 pp.

La maison du Chien d'Or à Québec. Québec—1905. 19 pp.

The House of the Golden Dog in Quebec. Québec—1905. 56 pp.

"The Fight for Canada" by Major Wood and "The Fight with France for North America" by A.-G. Bradley, reviewed. Québec—1905. 22 pp.

L'habitation de Samos. Ottawa—1906. 33 pp.

Les batailles des Plaines d'Abraham et de Sainte-Foye. Québec, imprimerie du Daily Telegraph—1908. 93 pp.

La réserve de Monsieur d'Ailleboust dans l'enclos de Québec. La chapelle et le tombeau de Champlain. Québec—1909. 16 pp.

Notre système judiciaire s *Brèves suggestions de réformes urgentes.* Québec, Compagnie d'imprimerie du Telegraph—1911. 37 pp.

Feu M. Casgrain a en outre publié les études suivantes :

(1) Décédé à Québec le 23 mai 1917.

La Fontaine de Champlain à Québec dans le *Canada-Français* de 1888 (vol. 1er, p. 466).

Les Plaines d'Abraham, endroit historique à conserver, dans *Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec*, Sessions of 1898 to 1900 (No 23, pp. 27 et 83).

Le moulin à vent et la maison de Borgia lors de la bataille des Plaines d'Abraham, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. VI (1900), p. 37.

La maison de Montcalm sur les Remparts, à Québec, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. VIII (1902), pp. 225, 257.

Une autre maison Montcalm à Québec, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. VIII (1902), p. 329.

La maison d'Arnoux où Montcalm est mort, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. IX (1903), p. 3.

The pilot de Vitré, dans le *Quebec Daily Telegraph*, 15 janvier 1904.

Lettre à la Société du Parler Français, dans le *Soleil*, 25 janvier 1904.

Le moulin de Dumont, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XI (1905), p. 65.

Le Saguenay et le lac Saint-Jean, dans le *Soleil*, 19 septembre 1905.

Sir James-M. LeMoine, dans le *Soleil*, 8 novembre 1905.

Les "Mémoires" du chevalier Johnstone, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XI (1905), p. 185.

Cadet, sa maison et résidence à Québec, dans la *Revue Canadienne*, tome LI (1906), p. 127.

L'ancien Hospice des Récollets à Québec, dans le *Soleil*, 19 octobre 1907.

La Fontaine de Champlain, dans le *Soleil*, 20 juin 1908.

Les habitations de Champlain de 1608 à 1624, dans le *Soleil*, 11 juillet 1908.

Les plaques historiques commémoratives à placer à Québec, dans l'*Action Sociale*, 30 novembre 1908.

Le Kent House à Québec, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XIX (1913), p. 4.